



L'ART DU RECYCLAGE MIS EN LUMIÈRE AU MUSÉE DU LOUVRE



François Ripault

Responsable de site de la maintenance de l'éclairage du Musée du Louvre et du Jardin des Tuileries
Cegelec

Équipe :
15 personnes
Surface :
180 000 m²

Visiteurs :
23 000/jr

Gisement en 2008 :
48 000 lampes

Quelle est la particularité du Musée du Louvre dans votre activité quotidienne ?

Avec près de 100 000 points lumineux répartis sur 180 000 m², le Musée du Louvre implique la présence d'une équipe de 15 personnes assurant quotidiennement la maintenance de l'éclairage du bâtiment et des façades. Toute la difficulté de notre travail consiste à optimiser la mise en lumière des œuvres d'art. Si les tubes fluorescents sont majoritaires, l'halogène reste la source lumineuse idéale pour l'éclairage des œuvres.



Aujourd'hui, la législation nous oblige à remplacer les lampes à incandescence par des lampes recyclables à économies d'énergie. Pour assurer efficacement ce recyclage dans le plus grand respect de l'environnement, nous avons fait appel à Récylum.

Comment s'organise la collecte des lampes usagées ?

Nous organisons des campagnes de relampage préventives dans la partie musée grâce à une gestion de maintenance as-

sistée par ordinateur. En mai 2008, nous avons signé une Convention de collecte avec Récylum, qui a mis à notre disposition des conteneurs, dont il assure l'enlèvement sur demande 4 à 5 fois par an. Le mode d'échange s'effectue via l'extranet Récylum ce qui permet une grande réactivité.



Quels sont les avantages d'une collaboration avec Récylum ?

J'ai rapidement constaté une simplification dans mes demandes d'enlèvement et de planification. Par ailleurs, Récylum délivre un certificat de collecte et de recyclage, outil qui s'inscrit dans notre politique de développement durable. Enfin, la prestation Récylum est gratuite, financée par l'éco-contribution prélevée sur chaque lampe vendue (0,15 € HT). Ainsi, j'y gagne non seulement financièrement, mais aussi en temps et en facilité de gestion. De surcroît, c'est pour moi la garantie d'un service de qualité sur le plan environnemental.

Vous détenez des lampes usagées ?
Choisissez la solution de collecte la plus adaptée à votre entreprise.

→ **Faites-les enlever gratuitement par Récylum** (sous condition de volume).

→ **Déposez-les gratuitement chez votre distributeur.**

→ **Confiez-les à un prestataire :**

- Votre collecteur de déchets.
- Votre prestataire de maintenance ou d'installation.

Pour en savoir plus :

www.recylum.com

N°Azur 0810 001 777
PREX APPEL LOCAL



L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ POUR LES LAMPES USAGÉES

